

Lutte contre le moustique tigre *Aedes Albopictus*

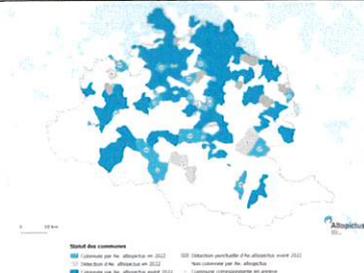
Le moustique tigre, entre nuisance et problématique sanitaire

Le moustique tigre est désormais implanté et actif dans notre département depuis 2017.

Ce moustique exotique nuisant, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre, sous certaines conditions, des maladies infectieuses comme la Dengue, le Zika ou le Chikungunya.

L'ARS a pour mission la surveillance entomologique et l'intervention autour des cas suspects de dengue de chikungunya ou de zika pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles.

Dans le cadre d'un marché public, l'ARS a délégué ces missions à la société Altopictus.



Sa présence progresse d'année en année en Ariège.

Connaître pour mieux lutter contre le moustique tigre

L'élimination totale et définitive du moustique tigre n'est pas réalisable. Il est possible de limiter sa progression et de diminuer sa densité, ce qui permet de réduire le risque épidémique comme la nuisance.

- petit moustique
- noir avec des taches blanches
- ne vole pas très bien : rayon d'action court : 100-150 m
- activité diurne (début et fin de journée)
- plus agressif que d'autres espèces.



Connaître...

- Les moustiques présents sur notre territoire ne sont pas porteurs de ces virus. Ils pourraient les transmettre s'ils piquaient une personne malade de retour d'un voyage en zone à risque (Antilles, Réunion...)
- On les trouve surtout en zone urbaine
- Le moustique tigre pond et se développe dans l'eau stagnante (petits objets et récipients en eau à proximité des habitations)
- 80% des gîtes de moustique tigre se trouvent sur le domaine privé
- En saison estivale, une femelle produit 150 à 200 œufs tous les 5 jours environ.

... pour agir collectivement

- Le seul moyen d'agir sur sa densité est donc l'élimination, ou à défaut la surveillance régulière (hebdomadaire), de tous les gîtes larvaires autour de la maison (privé et public)
- Ces actions simples de repérage et de surveillance permettent de lutter efficacement et durablement contre le moustique tigre et ainsi à la fois de diminuer les nuisances et les risques de propagation de ces maladies

Les bons réflexes à adopter : éviter la stagnation d'eau

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, ...
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, disposer du sable dans les coupelles
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.)

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter la stagnation d'eau, il est recommandé d'appliquer un traitement larvicide (biologique : BTI).

L'effet est temporaire, à renouveler après chaque pluie.

- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :
- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres
 - ramasser les fruits tombés et les débris végétaux
 - réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)
 - entretenir votre jardin

Pourquoi les traitements insecticides ne sont pas efficaces

La lutte contre les moustiques adultes au moyen de pulvérisations spatiales d'un insecticide (à la demande des autorités sanitaires) est réservée à l'environnement immédiat fréquenté par des personnes malades, afin de supprimer tout cycle de transmission par un moustique préalablement infecté.

L'usage des insecticides doit en effet être raisonné pour prévenir tout risque d'apparition de résistance chez les populations de moustiques, ce risque augmentant en cas d'usage trop généralisé et systématique.

Par ailleurs, l'effet de ces insecticides sur les moustiques est temporaire, ils n'agissent pas sur les gîtes qui continuent de produire des moustiques. Il faut donc agir en prévenant l'apparition du moustique.

Ressources documentaires

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3>

Rôle du maire et du référent moustique

Réglementation

Article R. 1331-13 du Code de la santé publique :
Missions des maires en matière de mesures d'hygiène et de salubrité permettant de lutter contre les insectes vecteurs

- informer la population sur les mesures préventives nécessaires et organiser des actions de sensibilisation du public, le cas échéant en lien avec le préfet
- mettre en place, dans les zones urbanisées, un programme de repérage, de traitement et de contrôle des sites publics susceptibles de faciliter le développement des insectes vecteurs

Le rôle du maire

Pour mettre en œuvre ces missions, le maire peut :

- prescrire aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis les mesures nécessaires pour lutter contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées (entretien des jardins, entreposage des déchets, vidange de piscines non utilisées...)
- informe sans délai le préfet de toute détection inhabituelle d'insectes vecteurs de maladies sur le territoire de sa commune, mais aussi des actions entreprises sur le territoire communal.

Le rôle du référent communal

Un référent technique désigné par le maire est chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des missions du maire.

Le CPIE pour accompagner

Une campagne de sensibilisation régionale sur le moustique tigre est financée par l'ARS et animée en Ariège par l'Ana Cen Ariège, labellisée CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) sur la base d'un dispositif pédagogique à destination de différents publics. Les objectifs de ce dispositif sont de :

- Sensibiliser les publics aux enjeux sanitaires liés aux pathologies vectorielles
- Sensibiliser aux actions de prévention et protection, collectives et individuelles
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux liés au moustique tigre

Pour cela diverses animations et sensibilisations sont organisées chaque année : stands, ateliers, marchés, formations des agents des collectivités, interventions en milieu scolaire...

Contacts

ARS – Unité de promotion et de prévention de la santé environnementale

ars-oc-dd09-pgas@ars.sante.fr
05.34.09.83.53

Fabienne Bernard
Animatrice

Ana Cen Ariège, labellisée CPIE
Vidallac – 09240 Alzen – FRANCE
E-mail : ana@ariegenature.fr
Tél : 05 61 65 80 54

Communes colonisées avant 2022 :

COMMUNES		
ARIGNAC	LAVELANET	SABARAT
ARTIGAT	LE FOSSAT	SAINT-AMANS
AX-LES-THERMES	LE MAS-D'AZIL	SAINTE-SUZANNE
BELESTA	LE VERNET	SAINT-GIRONS
BEZAC	LERAN	SAINT-JEAN-DE-VERGES
BONNAC	LES CABANNES	SAINT-JEAN-DU-FALGA
BRIE	LES PUJOLS	SAINT-LIZIER
CAMPAGNE-SUR-ARIZE	LEZAT-SUR-LEZE	SAINT-MARTIN-D'OYDES
CARLA-BAYLE	LISSAC	SAINT-PAUL-DE-JARRAT
CASTERAS	LORP-SENTARAILLE	SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE
CASTEX	MASSAT	SAINT-QUIRC
CRAMPAGNA	MAZERES	SAINT-YBARS
DALOU	MERCUS-GARRABET	SAVERDUN
DAUMAZAN-SUR-ARIZE	MIREPOIX	SEIX
DUN	MONTAUT	SERRES-SUR-ARGET
FERRIERES-SUR-ARIEGE	MONTGAILLARD	SOUEIX-ROGALLE
FOIX	MONTJOIE-EN-COUSERANS	TARASCON-SUR-ARIEGE
GANAC	MOULIS	TEILHET
GAUDIES	NIAUX	THOUARS-SUR-ARIZE
IGNAUX	ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS	TREMOULET
LA BASTIDE-DE-BESPLAS	OUST	VALS
LA BASTIDE-DE-LORDAT	PAILHES	VARILHES
LA BASTIDE-DE-SEROU	PAMIERS	VERNIOLLE
LA BASTIDE-SUR-L'HERS	PRAT-BONREPAUX	VILLENEUVE-D'OLMES
LA TOUR-DU-CRIEU	RIEUCROS	VILLENEUVE-DU-PAREAGE
LABATUT	RIEUX-DE-PELLEPORT	
LAROQUE-D'OLMES	RIMONT	

Communes classées colonisées durant l'année 2022 et motif de classement :

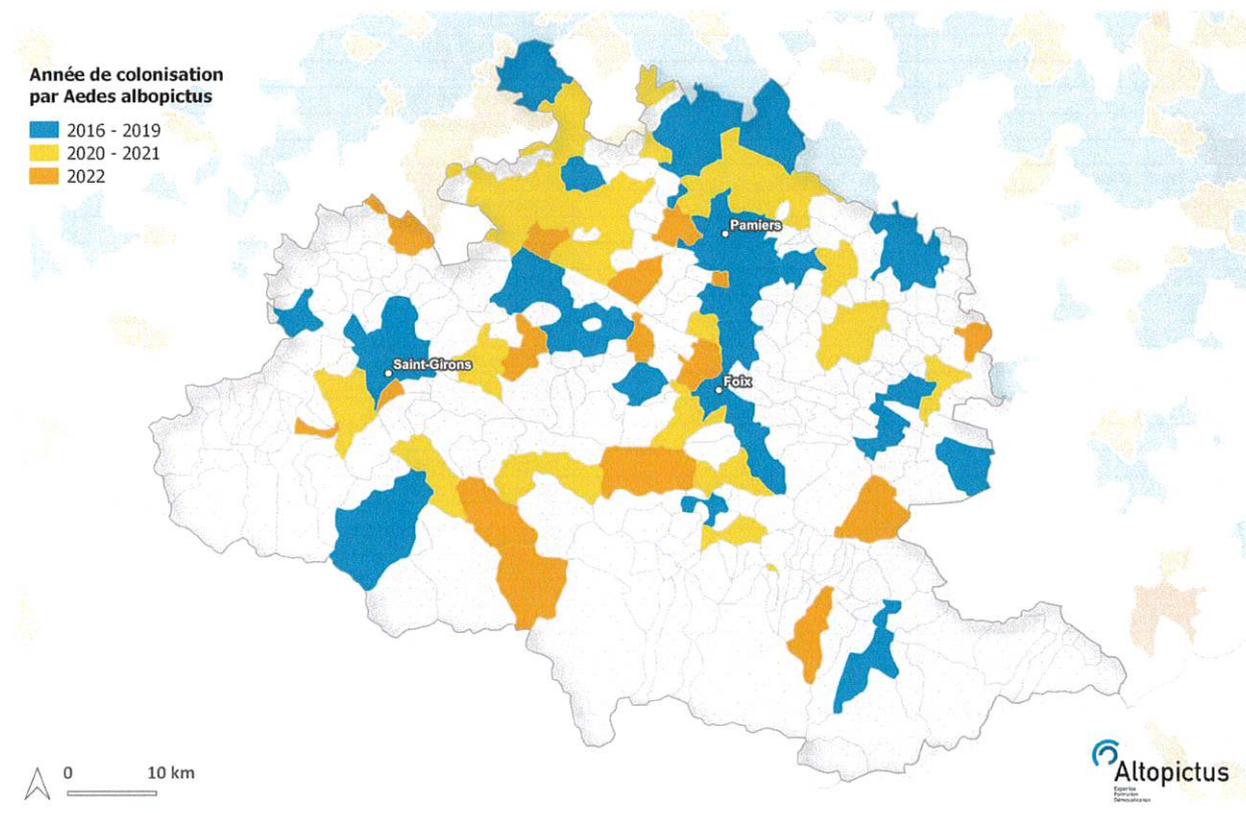
N°	COMMUNES	MOTIFS DE COLONISATION
1	AULUS-LES-BAINS	3 pièges positifs 3 mois consécutivement
2	BEDEILHAC-ET-AYNAT	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
3	BENAGUES	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
4	CADARCET	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
5	CAMON	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
6	CASTELNAU-DURBAN	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
7	CASTILLON-EN-COUSERANS	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
8	COS	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
9	DURBAN-SUR-ARIZE	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
10	ERCE	1 piège positif et un signallement positif
11	ESCOSSÉ	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
12	EYCHEIL	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
13	LES-BORDES-SUR-ARIZE	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
14	LOUBIERES	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
15	LUZENAC	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
16	MONTÉGUT-PLANTAUREL	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
17	MONTSEGUR	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
18	SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
19	SAURAT	2 pièges distants de plus de 500 m positifs
20	VERNAJOUL	2 pièges distants de plus de 500 m positifs

21 TOURTOUSE

Enquête entomologique suite au passage de deux cas d'arboviroses + traitements adulticides

Au total, en début d'année 2023, 100 communes ariégeoises sont classées colonisées par *Aedes Albopictus*.

Carte des communes colonisées en Ariège au 1^{er} janvier 2023 par le moustique tigre *Aedes Albopictus*



SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS

Communes de localisation des pièges pondoirs en 2023

Site/Commune	Installation 2022	Installation 2023	Intérêt
CH DU PAYS D'OLMES – LAVELANET	2	IDEM	Établissement de santé
CH VAL D'ARIÈGE - SAINT-JEAN-DE-VERGES	2	IDEM	Établissement de santé
CHIC ARIÈGE COUSERANS - SAINT-LIZIER	2	IDEM	Établissement de santé
BENAC	2	IDEM	Communes non colonisées – Suivi en 2022
MONTFERRIER (conserver 09-21-005)	2	IDEM	
SAINT-MARTIN-DE-CARALP	2	IDEM	
VAL-DE-SOS (conserver 09-20-049)	2	IDEM	
PRAYOLS	-	2	Communes non colonisées – détection en 2022
AIGUES-JUNTES	-	2	Communes non colonisées-Front de colonisation
CAMARADE	-	2	
GABRE	-	2	
LOUBENS	-	2	
MADIÈRE	-	2	
MÉRIGON	-	2	
MONTFA	-	2	
Total :	30 PP		

Communes et sites sensibles à surveiller par pièges en 2023 - ARIEGE

Communes

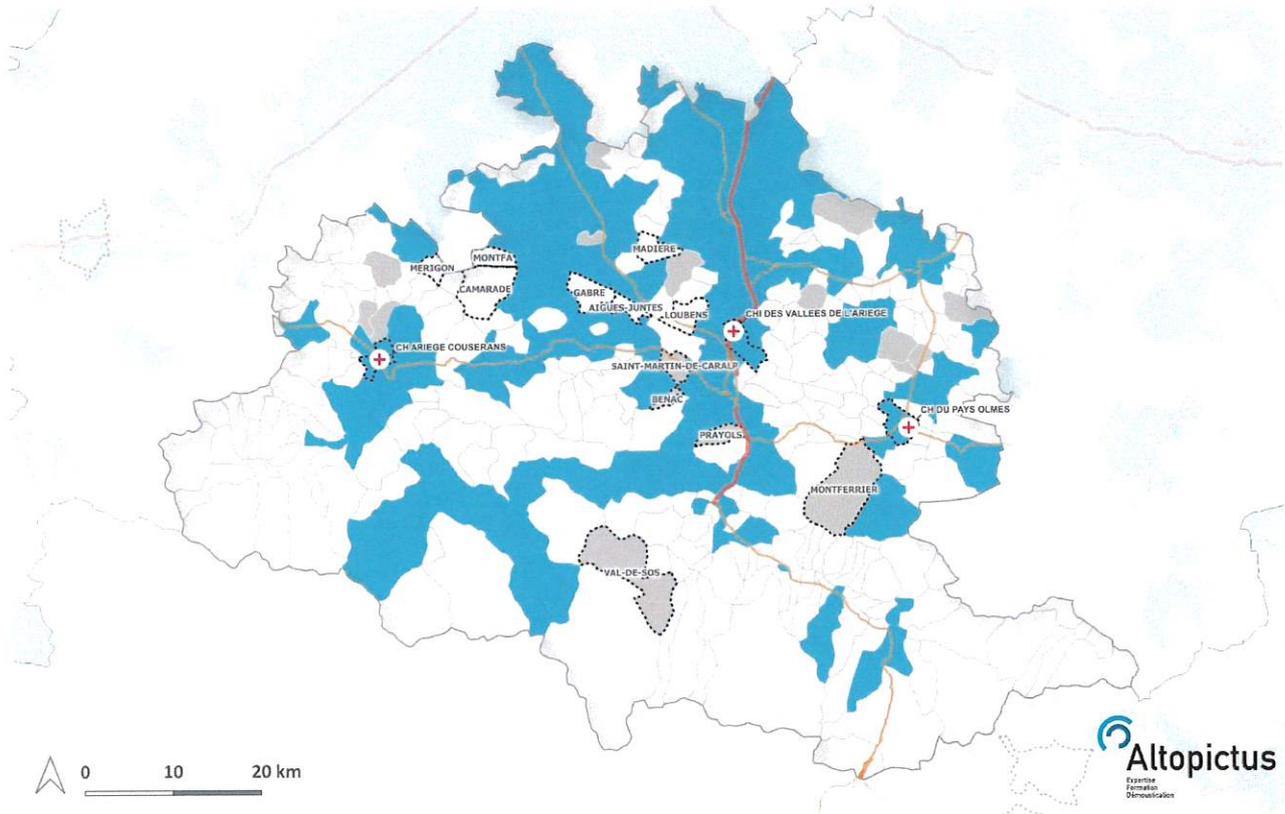
- Colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Non colonisée par *Ae. albopictus*, surveillée par pièges pondoirs
- Non colonisée par *Ae. albopictus*

Sites sensibles surveillés

- Etablissement de Santé

Routes

- Autoroute
- Route principale



Les pièges pondoirs permettent la détection des œufs de moustiques comme les *Aedes* dans le cadre de la surveillance entomologique dite active par relevés mensuels.

